

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 28 juin 2013

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 133 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Zaven ALEXANIAN - Christian AMIRATY - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Jean-Louis BONAN - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Suzanne CENTINO - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - Gérard FERREOL - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - Magali GARDE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Guillaume MACHERAS DE MONTILLET - Christophe MADROLLE - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Jean-Louis MOULINS - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Marie-José PEREZ - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Paul SORGE - Bernard SUSINI - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Lachraf TIMEZOUIKHT - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Michel AMBROSINO représenté par Christian MAYADOUX - Sylvie ANDRIEUX représentée par Jean-Pierre RAVOUX - Jean-luc BENNAHMIAI représenté par Lachraf TIMEZOUIKHT - Gérard BISMUTH représenté par Marie-Madeleine PANCHETTI - Xavier CACHARD représenté par Jean-Marc BENZI - Jean-François DENIS représenté par Jean BRUNEL - Eric DI MECO représenté par Albert LAPEYRE - François FRANCESCHI représenté par Christophe MASSE - France GAMERRE représentée par Eugène CASELLI - Bruno GILLES représenté par Martine VASSAL - Haouaria HADJ CHICK représentée par Joël DUTTO - Laurence JOUANDON représentée par Guy PONTOUS - Mourad KAHOUl représenté par Myriam SALAH-EDDINE - Patrick MAGRO représenté par André MOLINO - Bernard MOREL représenté par François-Noël BERNARDI - Renaud MUSELIER représenté par Laure-Agnès CARADEC - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Frédéric OUNANIAN représenté par Michel ILLAC - Gilles PAGLIUCA représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Gerard PEPE représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Antoine LORENZI - Philippe SAN MARCO représenté par Tahar RAHMANI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Roland BLUM.

Signé le 28 Juin 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 01 juillet 2013

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

DTUP 019-374/13/CC

■ Approbation du principe de réponse à l'appel à projet de l'Etat "Transports Collectifs et Mobilité Durable" pour la création d'un transport public guidé facilitant l'accessibilité à Notre-Dame-de-la-Garde **DIFRA 13/10011/CC**

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Notre-Dame-de-la-Garde constitue le premier site touristique de la Ville de Marseille, avec près de deux millions de visiteurs par an. Ce lieu emblématique de la ville fait partie des circuits touristiques des voyageurs et notamment des croisiéristes, dont le nombre est en constante augmentation ces dernières années.

Les conditions d'accessibilité du monument ne sont en revanche pas adaptées pour répondre à cette forte fréquentation de visiteurs, dont la plupart arrivent par autocars.

Les caractéristiques des voiries (étroites et pentues), ainsi que les abords immédiats de la basilique, apparaissent incompatibles avec un accueil satisfaisant des autocars, dont les pointes peuvent atteindre 100 par jour. Cette situation engendre des difficultés de circulation qui, au-delà des nuisances (bruit, pollution) générées, compromet également l'accès des véhicules de secours.

Afin de remédier à cette situation et ne pas dégrader les conditions d'accueil des visiteurs qui pourraient compromettre le développement touristique de la ville, des solutions alternatives doivent être recherchées.

Ainsi un transport guidé par câble de type téléphérique ou funiculaire par exemple, pourrait y répondre de manière satisfaisante. La loi du 3 août 2009 issue du Grenelle de l'Environnement identifie clairement les transports par câbles parmi les alternatives pouvant offrir des réponses performantes, dans une politique de réduction des nuisances et des émissions de polluants et de gaz à effet de serre.

Plusieurs collectivités en France (Toulouse, Grasse, Brest, ...) se sont engagées dans l'étude de projets concrets de transports câblés, en milieu urbain.

La Communauté Urbaine, Autorité Organisatrice des Transports sur son territoire, souhaite engager des études préalables pour un transport public guidé facilitant l'accès à Notre-Dame-de-la-Garde. L'étude permettra d'estimer le coût total des aménagements.

Par ailleurs, l'Etat participe au financement de projets de création et de développement de transports collectifs, ainsi que de projet de mobilité durable dans l'objectif de :

- favoriser le report modal de la voiture particulière vers les modes de transport moins polluants et plus économes en pétrole ;
- encourager un développement durable des territoires où les politiques de déplacement sont pensées en cohérence avec une stratégie d'aménagement globale ;
- améliorer la desserte et la traversée des quartiers prioritaires de la politique de la ville ;
- promouvoir l'accès à la mobilité en incitant notamment à la mise en place de tarifications solidaires adaptées aux capacités contributives des voyageurs ;
- soutenir la recherche et/ou le déploiement de solutions de mobilité durable innovantes.

Signé le 28 Juin 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 01 juillet 2013

Une enveloppe totale de 450 millions d'euros est prévue pour l'appel à projets.

Sont notamment éligibles, les projets de nouveaux services de transport par câble ou crémaillère.

Dans ce cadre, il est envisagé de répondre à l'appel à projet lancé par l'Etat en soumettant une demande de subvention pour le financement d'un transport public guidé facilitant l'accès à Notre-Dame-de-la-Garde.

Le taux de subvention sera déterminé par l'Etat, en fonction des caractéristiques des projets et de leur adéquation aux objectifs visés dans l'appel d'offres.

Le montant des études préalables d'un transport guidé est estimé à 250 000 euros.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il est nécessaire de lancer les études préalables d'un transport guidé facilitant l'accessibilité à Notre-Dame-de-la-Garde ;
- Que ce projet s'inscrit dans le cadre de « l'appel à projet » lancé par l'Etat ;
- Que la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole envisage de bénéficier d'un financement de l'Etat à ce titre.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé le dépôt d'un dossier de réponse à l'appel à projet « Transports Collectifs et Mobilité Durable » lancé par l'Etat concernant un transport public guidé facilitant l'accessibilité à Notre-Dame-de-la-Garde.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole, ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Union Européenne, l'Etat, le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Conseil Général des Bouches-du-Rhône, les communes membres de Marseille Provence Métropole, ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent pour la réalisation de cette opération.

Signé le 28 Juin 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 01 juillet 2013

Article 3 :

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget annexe Transports 2014 et suivants de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole : Nature 2031 – Fonction 822 – Sous-Politique C210.

Les recettes seront constatées au budget annexe Transports 2014 et suivants : Sous-Politique C210 – Nature : 1311.

Pour Visa,
La Vice-Présidente Déléguée
Aux Transports

Marie-Louise LOTA

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développer les transports urbains et
périurbains

André MOLINO

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI